



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 30228

Texte de la question

M. François Hollande appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications du Syndicat national des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales concernant l'attribution des primes de technicité accordées aux IASS. Les IASS avaient obtenu ce droit à prime en compensation du protocole Durafour qui ne leur était guère favorable et en reconnaissance de la spécificité de leur tâche d'inspection. Or, il semble que le ministère de l'emploi et de la solidarité ait décidé de soumettre ces primes indemnitaires au principe de la variabilité alors même que la revendication de ces personnels a toujours été l'intégration de ces primes en annexe de la rémunération principale. Il lui demande donc si elle envisage d'engager une concertation avec IASS pour parvenir à un accord sur cette question de l'attribution de primes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une revendication du Syndicat national des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales relative à l'attribution des primes de technicité accordées aux inspecteurs des affaires sanitaires et sociales. Le rôle des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales est reconnu comme essentiel dans le fonctionnement du ministère. La ministre de l'emploi et de la solidarité est déterminée à prendre en considération la spécificité des tâches de ces inspecteurs dans le cadre de la modernisation des services déconcentrés du ministère et à poursuivre l'amélioration de leur situation indemnitaire et statutaire. En conséquence, il a été décidé de suspendre le projet de réforme indemnitaire touchant au principe de variabilité de la prime de technicité des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales dans l'attente du résultat d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales en vue de parvenir à un accord. Cette décision devrait être de nature à répondre aux attentes du Syndicat national des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales.

Données clés

Auteur : [M. François Hollande](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30228

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3053

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4582